RÉDACTION & ADMINISTRATION:
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs

L'abonnement continue sauf avis contraire.

LA FRONDE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS. . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Chronique de la Semaine

Oyez Seigneur ma peine et y compatissez!

Monseigneur Lasnes, archiprêtre, Son seigneur Sonnois, archevêque; et d'autres seigneurs de moindre importance, tous chanoines, sont, paraît-il, poursuivis comme d'abus devant le Conseil d'Etat.

Ces poursuites qui ressemblent un peu, comme effet, au tonnerre en zinc de Calchas, jettent un trouble sérieux parmi le monde clérical, à l'exclusion toutefois de celui du sacerdoce, qui s'en fiche autant que d'une vieille pantoufle.

On s'indigne parmi la gent orthodoxe, gent que nos prêtres savent taillable et corvéable et à laquelle on ne dit jamais *merci*, car on ne sait guère que lui dire : *toujours*, en tendant une sébile plus absorbante encore que le tonneau sans fond des Danaïdes.

(La seule différence entre les deux récipients, est que l'autre n'est jamais sans *fonds* — fermons la parenthèse.)

Et pourquoi s'indigné-t-on? Tout simplement parce que l'Etat, représenté par le gouvernement, vient de commettre un monstrueux forfait.

En même temps qu'il poursuit comme d'abus — formule inoffensive et qui, en réalité, ne rime à rien — l'archevêque et l'archiprêtre de Lille, il déclare supprimer le traitement de M. le doyen de Saint-Pierre-Saint-Paul, chanoine résidant à Lille, et ceux de MM. les doyens de Notre-Dame et de St-Martin, également chanoines, résidant à Roubaix.

La Vraie France, qui n'y va pas « avec le dos de la cuellière », comme dirait l'abbé Cyr, n'hésite pas à déclarer que le gouvernement commet une banqueroute frauduleuse *« parce que les prêtres sont des rentiers, des créanciers de l'Etat, et non des fonctionnaires ».*

Nous ne nous lancerons pas ici dans une discussion théorique sur l'appréciation de la *Vraie France*, car nous aurions véritablement beau jeu.

Contentons-nous en dire un mot en passant, nous pourrions lui opposer, par exemple, le langage de certains prélats qui, assistant à des réceptions officielles, ont bien voulu se considérer comme des « fonctionnaires » et agir en conséquence, car on ne prétendra pas de sa soumission à un gouvernement quand on s'en prétend uniquement le créancier.

Mais, n'insistons pas!

La *Vraie France* considère les prêtres comme des rentiers (qu'en pense-tu, Jésus de Nazareth!)

L'Etat, c'est-à-dire les contribuables, refusent de payer les « rentes » de MM. Sonnois, Lasne, Carton, Berteaux et Evrard, archevêque, archiprêtre et chanoines.

De là, le scandale.

Nous voudrions bien pouvoir nous expliquer les indignations de la *Vraie France*, mais malgré de sérieux efforts d'analyse, nous n'y arrivons pas.

Il y a gouvernement qui n'a en mains, pour l'instant, que des armes puériles, cherche quand même à s'en servir contre les prêtres manquant à leurs devoirs, rien de plus juste. En ce monde, on fait ce qu'on peut!

Mais que les intéressés prennent des airs indignés parce qu'on leur aura enlevé deux ou trois mois de solde, c'est-à-dire quelques billets de cent francs, voilà qui n'est peut-être pas neuf mais qui reste quand même tout-à-fait réjouissant.

Quand on supprime à un abbé sa solde mensuelle, il se trouve toujours des âmes complaisantes qui dénouent leur bas de laine, à l'intention de la *pauvre victime*.

Il semblerait, à entendre les jérémiades de concepts attendris et pleurnichards, que le chanoine va se trouver dans l'obligation de vivre en anachorète, mangeant les herbes qui poussent entre les pavés de certaines rues et l'écorce des arbres; buvant l'eau claire de la Deûle, ou, à son défaut, d'autre eau d'une pureté équivalente.

Or, bonnes gens du Nord et d'autre part aussi, écoutez bien ceci :

L'archevêque reçoit un traitement de 15,000 fr. et c'est lui qui en réalise est peut-être le plus attent, mais, le somme qu'il empoche chaque année par la grâce et la générosité des fidèles, triple au moins l'allocation officielle.

Il lui reste par conséquent autre chose que des épinards et des haricots secs à se mettre sous la dent.

Quant aux chanoines, leur traitement est de 4,500 francs; comme curés-doyens, ils reçoivent à peu près la même somme. Le tout fait un peu plus de 3,000 francs, mais il reste *le casuel*.

O le casuel!

A Paris, le curé de Notre-Dame reçoit 2,400 f. ce qui est peu.

La place est toutefois estimée valoir plus de *cent mille francs*.

Les curés de la Madeleine, de Saint-Philippe du Roule, paroisses de Paris, fréquentées par les gens possesseurs de forts sacs d'écus, n'ont comme traitement officiel que 2,000 fr. chacun environ.

Ils n'accepteraient certainement pas 150.000 francs, comme forfait, pour les petits suppléments.

Les curés-doyens de Lille et de Roubaix, atteints par la décision du ministre, ne perçoivent certes point sur la poche des fidèles, une dîme d'un chiffre comparable à celui de leurs collègues de Paris, mais vous pouvez être bien convaincus que le moins doté d'entre eux reçoit plus de dix fois son traitement par les bénéfices résultant du *casuel* : mariages, enterrements, messes et le reste.

Par conséquent, les bons apôtres que frappe la décision du ministre des cultes, n'ont guère à invoquer la pitié publique. Et vraiment, il faut que le parti clérical compte parmi ses membres une collection bien remarquable de jobards, pour s'imaginer que la suspension provisoire du traitement mensuel alloué aux prêtres poursuivis, leur fera supprimer un plat de leur ordinaire.

Et c'est bien pourquoi, nous disions, au début de cette chronique, que les prêtres poursuivis comme d'abus, s'en moquent comme d'une vieille pantoufle.

Ils commandent à une armée de gogos, toujours prêts à offrir leurs écus aux saints de la paroisse.

Ces derniers étant généralement en pâtire, ne perçoivent pas eux-mêmes, mais ils ont des receveurs en soutane qui se chargent de la recette.

Et voilà pourquoi, bonnes âmes qui vous préoccupez de votre curé-doyen, il vous faut rester calmes.

Soyez tranquilles! Le conseil d'Etat peut frapper vos prêtres, le ministre peut maintenir la suppression de leur traitement, ils n'en mangeront pas d'une once.

Ils auront toutefois une occasion de plus de larmoyer sur *la misère* que leur impose la République.

Et conformément à l'usage, vous sortirez vos écus, pour la plus grande gloire de Dieu, qui s'en moque et pour la plus grande satisfaction de votre curé qui, lui, ne s'en fiche pas du tout.

Amen!

* * *

Chaque parti a ses roublards, mais le parti clérical en possède d'un calibre peu ordinaire.

Cette constatation qui ne date pas d'hier, nous a été confirmée cette semaine par un prospectus des plus original, émanant d'un ancien instituteur communal révoqué.

Notre homme ne trouvant plus à vivre dans l'enseignement laïque, s'est jeté dans l'imagerie chrétienne, et rien n'est drôle comme le bonimenT qu'il adresse aux religieuses ayant la direction d'un couvent, d'un pensionnat ou d'une institution quelconque.

Voici un court spécimen des prospectus de ce malin personnage :

* * *

Ma révérende mère,

« Je ne suis peut-être pas tout-à-fait pour vous un inconnu; les journaux catholiques ont fait grand bruit à mon sujet. J'ai été révoqué de mes fonctions, par arrêté préfectoral du 18 janvier 1886. (Ici, se place l'extrait de sa révocation, motivé sur ce fait que l'instituteur en question, avait secondé le vicaire dans sa propagande électorale).

Le fonctionnaire laïque résoqué continue ainsi : « Ma carrière étant brisée, j'ai établi un magasin d'imagerie en gros... Je viens d'éditer deux « Sacré-Cœur de Jésus et de Marie » que je vous laisserai à vingt sous la douzaine, etc... (Suit la nomenclature des articles de la maison).

Pour corser le boniment, notre homme se recommande de sa famille :

« J'ai dans ma famille plusieurs religieuses et plusieurs prêtres :

Sœur Joseph, religieuse Ursuline à Besançon;
Sœur Augustine, religieuse de la Résurrection à Paris, rue Denfert, etc., etc.
M. l'abbé Boilin, curé de Gout-les-Gones (Doubs).

Le très regretté M. l'abbé Vieille, décédé il y a deux ans, directeur pendant plus de vingt années du grand séminaire de Besançon, était mon cousin.

Ne craignez pas de me demander ce que vous est nécessaire en images et en cahiers, je m'engage à vous satisfaire tout ce qui se vous convient pas.

. . . . N'oubliez pas dans vos prières, s. v. p., celui qui se dit : votre respectueux et reconnaissant serviteur.

(Suit la signature).

Le coup de la famille est tout à fait comique et vraisemblablement, on ne saurait trop approuver le préfet qui a eu l'intelligente idée de casser aux pages ce puffiste qu'un hasard malheureux avait pourvu d'un emploi d'instituteur communal.

Ce qui est tout-à-fait drôle, c'est que les communautés religieuses ont pensé qu'un pareil cuistre avait toutes les qualités voulues pour être protégé par l'élément catholique et grâce à sa révocation, notre homme vend tout ce qu'il veut en images religieuses et en papiers peinturlurés.

A nos yeux, la chose est de peu d'importance, mais ce qui nous a paru tout-à-fait réjouissant, c'est de lire cet étonnant appel à la complaisance des maisons religieuses.

Le ton confit de ce saint homme vendant sa marchandise et sollicitant en sus des prières est bien une drôlerie les plus caractéristiques de ce que peut tenter la roublardise papelarde.

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

Notre rédacteur agricole M. Georges Devrainne, en ce moment au concours régional de Soissons consacrera sa Chronique Hebdomadaire *retardée d'un jour, à cette grande fête de l'agriculture.*

Echos et Nouvelles

L'aéronaute Capazza a dû se défendre, le revolver au poing, contre des paysans belges dans le champ desquels il avait atterré. Ces paysans en voulaient à son ballon et à lui-même paraît il.

∴

On vient d'enterrer, à Wensleydale, en Angleterre, une pauvre vieille qui avait atteint l'âge respectable de cent six ans. Betty Webster, jusqu'au moment de sa mort, fumait plusieurs pipes par jour.

* * *

Il n'y a guère qu'en France, nous dit un artiste culinaire très compétent, qu'on mange le melon hors-d'œuvre. Les Espagnols, les Italiens, les Orientaux, etc., le savourent au dessert, naturellement.

∴

A force de recherches aux archives de la guerre, un de nos confrères a rencontré, sur un certificat de visite de santé signé des médecins et pharmaciens militaires de Lille, un nom qui n'est pas ordinaire : Oxygène Faillet; ainsi s'appelait le médecin en chef.

* * *

Le Conseil municipal de Vannes a décidé que le collège où Jules Simon fit une grande partie de ses études, portera désormais le nom de collège Jules Simon.

SALAIRES INTANGIBLES

M. Toussaint et plusieurs de ses collègues socialistes ont saisi, hier, la Chambre d'une proposition de loi ayant pour but « d'interdire aux chefs d'industrie ou de commerce, aux administrations privées ou publiques, d'imposer à leurs employés, ouvriers ou apprentis, des amendes, des retenues ou des mises à pied ayant pour conséquence une diminution de salaire. »

Le débat sur les Contributions

La discussion du projet Cochery sur les contributions directes qui se poursuit, devait devant la Chambre, promettre d'être fort longue.

Les premières séances, consacrées aux exposés de doctrine, aux grands discours de principes, seront relativement assez calmes; mais lorsque la discussion entrera de close, en arrivera aux articles du projet de loi, la lutte deviendra beaucoup plus vive. Le gouvernement verra d'abord se dresser devant lui une série de contre-projets qui l'obligeront à poser coup sur coup la question de confiance. C'est contre M. Doumer représentant le projet d'impôt général et progressif sur le revenu déposé par le précédent cabinet; que MM. Guillemet, de Mahy, Berteaux, Merlou, Chenavas développeront des systèmes ayant pour base soit l'impôt sur le revenu, soit l'impôt sur le capital, soit l'impôt mixte sur le capital et le revenu. Autant de batailles sur lesquelles l'existence même du cabinet Méline se trouvera en jeu.

Le gouvernement se heurtera ensuite à une masse d'amendements dont certains peuvent être dangereux pour lui. Surmontera-t-il toutes ces difficultés? Franchira-t-il tous ces obstacles? Impossible de le prévoir, mais ce qui, tout au moins, semble probable, c'est que l'impôt sur la rente sera voté

Les socialistes et radicaux, si les différents projets d'impôts sur le revenu sont rejetés, se résigneront à voter l'impôt sur la rente, estimant qu'il leur serait fort difficile d'expliquer aux ouvriers des villes, aux populations des campagnes pourquoi ils auraient repoussé une mesure fiscale atteignant les favorisés de la fortune, c'est-à-dire les rentiers.

On pense que, même en tenant deux séances par jour, le débat ne sera pas terminé avant le milieu de la semaine prochaine.

T. H.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique Spécial

Le monument Carnot

A NANCY

Nancy, 28 juin. — C'est aujourd'hui qu'a eu lieu l'inauguration du monument élevé à la mémoire du président Carnot en présence de M. Barthou, ministre de l'intérieur, et M. Boucher, sénateur.

Le monument érigé à l'entrée du cours Léopold, sur la place Carnot, consiste en un obélisque de 20 mètres de hauteur, orné d'un bas-relief doré. A la base, le médaillon du regretté Président se détache, encadré de branches d'olivier, au-dessus de deux figures allégoriques, hautes de trois mètres, symbolisant l'alliance franco-russe, laquelle fut en quelque sorte scellée à Nancy, pendant les fêtes de 1892, par l'entrevue mémorable de l'hôtel de ville de Nancy entre le grand-duc Constantin, oncle du tsar. Des plaques de marbre fixées au piédestal portent les inscriptions commémoratives.

Discours de M. Barthou

M. Barthou a prononcé un discours rappelant l'enthousiasme de la ville de Nancy lors de la visite de Carnot en 1893.

Ces sympathies, ajoute-t-il, lui parurent d'autant plus précieuses que l'amitié des Lorrains, raisonnée et fidèle, honore celui qui en peut goûter la noble sincérité.

Carnot avait d'ailleurs une âme trop fière et trop haute pour s'abaisser à la facilité de certaines moyens bruyants ou vulgaires. La vaine renommée qui recherchent ceux qui se mêlent aux luttes politiques comme à des aventures où l'audace aura raison de la bonne foi, cette illusoire popularité dont on vit, sous sa présidence même, un soldat révolté s'enorgueillir comme d'un titre de gloire, ne pouvait tenter l'homme scrupuleux et modeste que sa valeur et son sens ambition plaça au premier rang des serviteurs de la République.

Tenu sur sa réserve, fut fait du dévouement le plus actif et du désintéressement le plus irréprochable. *Elle est de celles qu'il faut donner comme exemple, choisir pour modèle, jour par jour, acte par acte.*

Dire comment vécut le président Carnot, c'est tracer le portrait moral du bon citoyen; rappeler comment il mourut, n'est-ce pas citer un des actes de courage civique les plus poignants de notre époque, si émouvant dans sa détresse simplicité que jamais la douleur publique ne fut aussi profondé et que, par une sorte de fraternité spontanée dans le malheur, tous les peuples frappés de stupeur et de tristesse, s'associèrent au deuil et aux pleurs de la France?

L'orateur retrace alors à larges traits et avec éloquence la vie publique de Carnot « se résignant aux hautes fonctions plutôt que ne les voulant ». Il le montre « épargné par la calomnie », appelé à la suprême magistrature de l'Etat.

L'heure était troublée et grave. Il avait promis de donner à son pays tout ce qu'il avait de force et de dévouement : il tint sa promesse. Il n'oublia jamais les origines républicaines de son élection, et il est la noble ambition, qui répondait d'ailleurs au caractère de son mandat, de réaliser l'union de *tous les Français par la République et pour la République.*

Autres des partis, élevé par leur choix même au-dessus de leurs querelles, il apporta dans l'exercice de ses fonctions délicates une dignité, une loyauté, une impartialité qui donnaient un prix exceptionnel à ses résolutions ou à ses conseils.

Les problèmes coloniaux et les questions extérieures le passionnaient; il s'y appliquait avec une foi patriotique qui eut, sous sa présidence même, sa plus haute récompense. L'heureux lui rendu ce témoignage que sa part fut large dans ce rapprochement entre deux grandes nations, dans le bien du pays du monde, de la communauté de leurs intérêts et de la réciprocité de leurs sympathies.

Parlant de l'aventure boulangiste le ministre ajoute :

Les démonstrations hostiles, préparées à grand fracas, éclatèrent devant l'enthousiasme spontané que jaillissait autour sa simplicité démocratique, sa bienveillance souriante, son incomparable bonne foi républicaine.

Il plaisait sans effort, par une sorte de séduction naturelle et irrésistible, qui entraînait vers lui le cœur des foules et transformait, quelle que fût, du Nord au Midi, de l'Est à l'Ouest, la région traversée, ses réceptions en d'inoubliables apothéoses.

On pourrait dire de chaque voyage accompli qu'il marquait une étape nouvelle vers cette union de tous les Français dans la République, à laquelle il employa sa force et propriété volonté.

M. Barthou termine ainsi :

Les grands hommes qu'on célèbre prolongent au-delà du tombeau leur œuvre bienfaisante. Cette statue dira aux générations futures comme on vit pour la France et pour la République, et, hélas! aussi comment on meurt pour elles.

Nul plus que Sadi Carnot ne fut digne d'être donné en exemple. Il restera l'un des plus grands citoyens dont puisse s'honorer et s'enorgueillir un grand pays.

La cérémonie prend fin après l'exécution d'un chœur par la chorale Alsace-Lorraine, et la déclamation d'une poésie : « A Sadi Carnot » œuvre de M. Armand Silvestre.

L'anniversaire de Hoche

Discours de M. Doumer

Versailles, 28 juin. — Le banquet officiel en l'honneur de Hoche a eu lieu aujourd'hui, à Versailles, sous la présidence de M. Doumer, qui a prononcé un discours.

M. Doumer a tout d'abord fait allusion aux incidents du banquet officiel en l'honneur de Hoche que présidait M. Barthou, en faisant remarquer la nécessité dans laquelle se sont trouvés des ministres dont le républicanisme est cependant assez connu de déclarer qu'ils consentent leur foi et leur dévouement à la République.

C'est, dit-il, que la politique que le gouvernement suit et qu'il est contraint de suivre n'est rien moins que républicaine, que c'est une politique de recul et de division, que la politique de combat contre la majorité des républicains, que le gouvernement est obligé de faire ce que n'a jamais fait le ministère qui l'a précédé, alors même qu'il était le plus attaqué, de diriger les forces de l'administration contre des républicains. N'en trouve-t-on pas la preuve ici-même par la défense qui a été faite aux fonctionnaires d'assister à un banquet où ne se trouvent que des républicains?

Rappelant un mot de M. Hanotaux, alors député, il dit que le ministère actuel a comme celui de M. Rouvier une tache originelle et qu'il ne durera que tant que le droit venaire le faire durer. Mais M. Rouvier avait déclaré, lui, du moins, qu'il s'en irait le jour où la majorité de gauche ne voterait pas pour lui. Si le ministère actuel avait eu le même scrupule, il n'aurait pas duré un jour.

Après avoir examiné la situation dans le pays, M. Doumer dit que la démocratie ne doit pas se laisser prendre à des changements qui ne sont que des caricatures de réformes. L'aventure actuelle, dit-il, durera peu, il faut l'espérer, car, si elle durait quelque temps, elle finirait mal, peut-être.

Il est donc nécessaire, ajoute l'orateur, pour le parti qui *se réclame de la démocratie de veiller à ne crouser aucun fossé inutile et qui deviendrait dangereux entre les républicains sincères, afin que, demain, tous ceux qui veulent les réformes démocratiques et le progrès social puissent s'unir pour faire à la République une étape nouvelle vers l'idée de justice.*

Nous ne sommes pas, nous n'avons jamais été le parti de l'excommunication; nous n'excommunions même pas ceux qui nous excommunient.

Examinant ensuite notre système d'impôts, M. Doumer affirme qu'il est tout entier à réformer, même, ajoute-t-il, et surtout, si l'on parvenait à faire passer le projet actuel du gouvernement, aussi contraire à l'esprit démocratique qu'au crédit public.

Puis M. Doumer passe en revue les réformes à accomplir : l'organisation judiciaire à réformer, l'assistance à organiser, les femmes et les enfants à protéger; une législation à créer pour protéger les ouvriers victimes des accidents; tout ce qui peut enfin augmenter la liberté et la sécurité des travailleurs et faciliter la fusion du capital et du travail, permettant à celui-ci d'absorber celui-là; et il termine en portant un toast à la démocratie française et à la patrie.

* * *

D'autres discours ont été prononcés par M. Turquet; M. Rameau, député de Seine-et-Oise; MM. Gustave Rivet, Boulanger, Pierre.

Les discours ont été accueillis par les cris de; Vive Doumer! Vive le ministère Bourgeois!

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

DORDOGNE

Première circonscription de Sarlat

Inscrits :	17.914
Votants :	14.444
Suffrages exprimés :	10.628
Ont obtenu : MM.	
Surrain, rép. progr.	10.202 élu
Marius Tournadre	77
Taugier	99

Il s'agissait de remplacer M. Denoix, élu sénateur.

SAVOIE

Arrondissement d'Albertville

Inscrits 9.316. — Votants 6,922

Ont obtenu :	
MM. Berthet, républicain	4,620 voix Elu
Anunay	2,231

Il s'agissait de remplacer M. Pierre Blanc, doyen de la Chambre, décédé.

Le concours régional de Soissons

Soissons, 28 juin. — MM. Méline et Hanotaux sont venus prendre à la Préfecture les dernières dépenses du concours agricole.

A cette occasion, M. Méline a prononcé une allocution où, retraçant les principales phases de la campagne protectionniste, il a exposé les résultats obtenus :

« Nous achetions, dit-il, autrefois, à l'étranger, pour plus de 90 millions de blé annuellement.

En 1895, nous n'avons demandé que pour 70 millions. On n'achète que pour 49 millions au lieu de 200 millions de blé! et sans la sécheresse terrible de 1893, nous serions devenus aujourd'hui exportateurs.

Mais l'industrie qui est la plus prospère est certes l'industrie sucrière dont l'augmentation dans la production se traduit par un bénéfice net de 97 millions. Ce succès lui fait bien des envieux qui voulent l'arrêter dans son essor. De là les mesures prises dans les pays voisins, et, en France, le projet de vous tant d'émotion. Mais le gouvernement veille et vous pouvez compter sur son appui. Il saura défendre votre industrie, et le terrain même on vous concurrente vous portent à vous placer.

Mais vous me dispenserez d'en dire plus long aujourd'hui...»

Ensuite a lieu la proclamation des lauréats et la distribution de quelques décorations.

LE BANQUET

Ce soir à 7 heures a été donné un grand banquet de 600 couverts, sous le préau de la caserne du 67e d'infanterie brillamment paroisé et décoré.

A la table d'honneur, le président du Conseil avait à ses côtés MM. Hanotaux et le général d'Aubigny; en face, le maire de Soissons et le général Riff; venaient ensuite MM. Sébline, Fougeirol, Macherez, sénateurs; Cuissart, Huguet et Déjardin, députés; les représentants du Conseil municipal et du Conseil général, le préfet, le sous-préfet, etc.

Discours de M. Méline

Au dessert, M. Méline prend la parole :

Après s'être félicité de l'excellent accueil qu'il a reçu à Soissons, et après avoir remercié la municipalité, et président continue en ces termes :

Messieurs,

J'ai toujours pensé que le premier devoir d'un gouvernement démocratique est de concentrer tous ses efforts sur les réformes pratiques, positives, immédiates, qui ont pour objet et qui doivent avoir pour résultat d'améliorer incessamment la condition de tous ceux qui travaillent, sans distinction de classes, parce que ce sont ceux-là qui constituent la force et la puissance de la nation.

Je sais bien que cette politique n'est pas du goût de tout le monde et que, dans certains milieux, on éprouve pour elle un certain mépris, qu'on la traite de petite politique, de politique des affaires.

Ou lui préfère une politique de grande politique, celle qui soulève les grands problèmes sur lesquels il est impossible de se mettre d'accord et qui ne peuvent aboutir.

Cette politique enfin qui a la prétention de jeter la société dans un creuset pour la refondre d'un seul coup.

Cette politique là n'est point la nôtre, parce que nous en savons depuis longtemps les graves inconvénients. Elle n'est en quelque sorte que l'impuissance organisée et systématique.

Certes, nous le reconnaissons humblement, nous ne possédons aucun secret pour faire du jour au lendemain le bonheur de l'humanité.

Notre condition est beaucoup plus mauvaise. Nous tiendrons pour satisfaits si nous parvenons à réaliser chaque jour quelques progrès sans jamais nous arrêter dans cette voie. Si nous avançons lentement, nous avancerons sûrement. Nous ne reculerons plus et nous aurons ainsi l'espoir de laisser derrière nous, si on nous donne le temps, quelques traces de notre passage aux affaires.

Tels est, messieurs, la politique que tous mes honorables collègues entendent suivre dans leurs départements respectifs.

Telle est celle que j'entends suivre moi-même, comme ministre de l'agriculture et comme président du conseil, envisageant les difficultés des temps présents par rapport aux affaires.

Le ministre de l'Agriculture après avoir signalé quelques mesures qu'il compte prendre, pour favoriser l'agriculture, pour alléger les charges qui pèsent sur les cultivateurs, surtout de leur ingénilité, et aborde la question des dégrèvements de l'agriculture par la réforme de l'impôt, question que la Chambre va commencer à discuter demain.

« Notre projet, dit-il, demande à la fortune mobilière, une contribution qui n'élève à peine de 80 millions, Il la demande à tout le monde sans exception.

Nous avons pensé qu'il ne nous était pas possible de faire une exception pour la rente, quelque désir que nous eussions en.

Il nous a varu que dans un pays simpliste comme la France, on ne comprendrait jamais qu'il suffisât d'acheter de la rente pour échapper aux charges de autres contribuables et qu'un pareil privilège ne résisterait pas longtemps à la pression de l'opinion.

Sur les ressources créées par les nouvelles taxes mobilières, il revendra à l'agriculture, sous forme de dégrèvement (total ou partiel, plus de 50 millions. (Applaudissements.

Ces 50 millions permettent le dégrèvement partiel d'impôt foncier, le dégrèvement de l'impôt des portes et fenêtres, une remise de la taxe foncière aux bâtiments hypothéqués pour une partie de l'impôt correspondant à leurs dettes.

M. Méline continue à exposer l'économie du projet du gouvernement, insistant sur ce fait qu'il n'impose pas le capital industriel et ne frappera pas les revenus du travail et la richesse en formation, mais la richesse acquise seulement.

Si étendue que soit cette réforme, je me hâte de dire, ce qui ne vous étonnera pas, que ce n'est pas le dernier mot du progrès en matière financière, surtout en ce qui concerne l'agriculture.

Sans doute, la réforme des contributions directes lui apporte un soulagement considérable, mais ce n'est pas assez, il faudra encore réviser aussi les contributions indirectes qui pèsent sur elles, en attaquant d'abord celle qui la pèsent le plus, à ces droits de mutation qui sont une des causes de l'infériorité de la terre en regard de la propriété mobilière.

Ramener des bras, des capitaux, des intelligences à la terre voilà le but supérieur à atteindre.

Je lève mon verre à l'union des travailleurs par l'agriculture et pour l'agriculture! »

Durant le dîner la musique du 67e de ligne a joué plusieurs brillants morceaux.

Le discours de M. Méline a été interrompu au début par les cris de vive le Sénat! et a été haché par des salves d'applaudissements.

Le président du Conseil et M. Hanotaux sont rentrés à Paris vers minuit.

MADAGASCAR

Disparition du résident

Paris, 28 juin. — *L'Avènement* signale la disparition de M. Pennel, résident de France à Ambalondrazaka (Madagascar).

Depuis quatre mois M. Julien Penel n'a pas donné de ses nouvelles et le bruit de son assassinat court là-bas avec persistance.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

Les troubles en Crète

Paris, 28 juin. — L'ambassade ottomane nous communique la dépêche suivante :

Constantinople, le 28 juin. — Les insurgés crétois ont incendié deux villages mulsulmans de la commune de Voukalis, après avoir enlevé le produit des champs.

Les Espagnols à Cuba

Madrid, 28 juin. — L'avant-garde du colonel Gaston a battu la bande de Rojas et lui a pris *plusieurs morts*; le constructeur des bombes explosives destinées à faire sauter les trains a été trouvé parmi les morts.

Les colonnes Gaston et Cand, opérant dans la province de Santa-Clara, ont battu deux fois les bandes réunies de Lacret et de Sanguily, leur ont tué 13 hommes et fait un grand nombre de blessés; parmi ces derniers Sanguily a été atteint gravement. Le chef Gonzalez Permias a été soumis par les insurgés espagnoles.

Dans la province de Pinar, les généraux Melan et Gonzalez Munoz ont battu les insurgés à Valle Tapia. Dans la province, le premier a détruit trois campements, le second a attaqué Reyes, un poste fortifié et défendu par Maceo lui-même à la tête de trois mille hommes. Les insurgés ont abandonné leur position en y laissant 31 morts; leur campement a été brûlé. Le général Inclan leur a enlevé encore deux autres campements.

Dans d'autres combats, les rebelles ont perdu 28 hommes.

Nouveaux renforts

Madrid, 28 juin. — A la fin du mois d'août partiront pour Cuba, sur 26 steamers, 35,190 hommes d'infanterie, 467 hommes de cavalerie, 1,280 d'artillerie, 1.690 du génie et plusieurs bataillons de volontaires, au total, plus de 40,000 hommes.

En décembre, un nouvel envoi de 30,000 hommes sera dirigé sur Cuba.

Chronique Régionale

NOS REPRÉSENTANT

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais dans les scrutins :

1° Sur la première partie du premier paragraphe de l'amendement de M. Jules Guesde à l'article 3 de la loi du 2 novembre 1892, sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels.

Ce premier paragraphe était ainsi conçu :

« Il est interdit de faire travailler plus de huit heures par jour et plus de six jours par semaine dans les mines, manufactures, usines, chemins de fer, chantiers et magasins. »

Ont voté *pour* : MM. Basly, Defontaine, Dubois, Guesde, Lamendin.

La Chambre a rejeté par 371 voix contre 146 voix.

2° Sur la deuxième partie du premier paragraphe de l'amendement de M. Jules Guesde à l'article 3 de la loi du 2 novembre 1892, sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels.

Ce deuxième paragraphe était ainsi conçu :

« Il est interdit de faire travailler plus de huit heures par jour et plus de six jours par semaine dans les manufactures, usines, chemins de fer, chantiers et magasins. »

Ont voté *pour* ; MM. Basly, Defontaine, Guesde, Lamendin.

Ont voté *contre* : MM. Adam, Boudenoot, Carpentier-Risbourg, Cochin, Cozet, Dansette, Dron, Dubois, Dussaussoy, Evrard-Elies, Fanien, Graux, Guillemin, Hayez, Jonnart, Le Gavrian, Lepez, Loyer, Michau, de Montalembert, Pilchon, Ribot, Rose, Sirot-Mallez, Taillandier, Weill-Malley.

Se sont *abstenus* : MM. Sever et Lemire.

La Chambre a rejeté par 413 voix contre 95.

3° Sur l'amendement de M. Vaillant au premier paragraphe de l'article 3 de la loi du 2 novembre 1892 *sur le travail des enfants, des filles* mineures et des femmes dans les établissements industriels, et ainsi conçu :

« Les ouvriers et ouvrières adultes ne peuvent être employés à un travail quelconque plus de huit heures comptées par l'entrée et la sortie de l'usine. Ces huit heures de travail seront coupées par un ou plusieurs repos dont la durée ne pourra être inférieure à une heure et pendant lesquels tout travail, de quelque nature qu'il soit, sera interdit.

« La durée du travail du jeune ouvrier et de la jeune ouvrière de 13 à 20 ans ne pourra jamais excéder la moitié de la durée de la journée de travail fixée par la loi pour l'ouvrier et l'ouvrière adultes. » (La Chambre a rejeté par 416 voix contre 61.)

Ont voté *pour* : MM. Basly, Defontaine, Guesde, Lamendin.

Ont voté *contre* : MM. Adam, Boudenoot, Carpentier-Risbourg, Cochin, Cozet, Dansette, Dron, Dubois, Dussaussoy, Evrard-Elies, Fanien, Graux, Guillemin, Hayez, Jonnart, Le Gavrian, Lemire, Lepez, Loyer, Michau, de Montalembert, Pichon, Ribot, Rose, Sirot-Mallez, Taillandier, Weill-Malley.

S'est *abstenu* : M. Sever.

Absent par *congé* : M. Lung.

L'admission temporaire

Samedi après-midi eau lieu à Arras, au local de la Société centrale, la réunion de la commission des admissions temporaires, appelée à statuer sur le projet du Conseil supérieur de l'agriculture. La commission a décidé d'envoyer à M. le président du Conseil, à M. le Ministre du Commerce, à M. le président de la commission des douanes, une adresse les invitant à faire toutes les diligences pour obtenir la promulgation dans le plus bref délai, du décret modifiant le régime actuel, sous les réserves suivantes :

1° Suppression du type à 80 0/0; 2° remplacement des 17 et 10 k. à 50 et 60 0/0 par leurs équivalents en types correspondants; 3° Rejet au sujet de la répartition en zones du territoire au lieu de la liberté complète d'exportation avec le régime actuel d'admission temporaire.

Nos Sociétés agricoles et la Législation sucrière

La séance extraordinaire tenue samedi à Arras par le Comité central d'agriculture a unanimement approuvé le discours du projet de loi sur les sucres, présenté par le syndicat des Fabricants de sucre. M. le Préfet assistait à la séance ainsi que MM. Bouilles, secrétaire et Taillandier, député. MM. Rose et Georges Graux, députés, s'étaient fait excuser. M. Dubois-Pontfort a lu le projet de loi et est entré dans des explications très détaillées sur tous les articles de ce projet.

Après un long échange d'observations au cours duquel ont pris la parole MM. Bouilles, Taillandier, Dubois-Pontfort, Bérard, H. Bachelet, Duquesnes, Lejoane, Lozé, etc, la Société centrale a voté à l'unanimité le vœu suivant : La Société centrale d'agriculture du Pas-de-Calais, convoquée en séance extraordinaire à l'effet d'examiner le projet de loi sur les sucres, présenté par le Syndicat des fabricants de sucre après avoir entendu les explications de Dubois Pontfort, délégué de la chambre syndicale des fabricants de sucre a pris la délibération suivante : Tout en regrettant qu'il soit de nouveau touché aux dispositions de la loi de 1884 et que les auteurs du projet n'aient pu trouver les ressources nécessaires au service des primes en faisant appel au Trésor, et par une modification de l'impôt de consommation des sucres; la Société estime, que le projet qui vient de lui être présenté comporte la meilleure solution qui permette de lutter contre la concurrence allemande en favorisant l'exportation, et par conséquent empêche pour le moment du moins la ruine de la culture de la betterave et de la fabrication du sucre qui sont d'ailleurs solidaires. Elle émet le vœu que le projet soit soumis incessamment aux Chambres pour être voté avant leur séparation et mis en vigueur le 1er septembre prochain. »

Avant de lever la séance M. Duquesne a demandé à l'assemblée de voter des remerciements à M. Ach. Bouilles pour la part qu'il a prise dans la discussion de la loi des boissons au Sénat. Cette proposition a été votée à l'unanimité.

La séance est levée à midi et demi.

2 — Le cercle agricole s'est réuni également samedi et après échange d'observations, a adopté le vœu ci-dessus de la société centrale.